

Éléments démographiques et financiers à fin décembre 2015

Les cotisants du RSI

À fin décembre 2015, le RSI regroupe plus de 2,8 millions d'actifs dont plus d'un tiers sont des auto-entrepreneurs (39% environ).

L'évolution annuelle estimée⁽¹⁾ des effectifs est légèrement positive (0,1%). À périmètre constant⁽¹⁾, la dynamique des effectifs des auto-entrepreneurs (+4,2%) compense la baisse des effectifs hors auto-entrepreneurs de -2,3% (-3,2% fin 2014). On observe un ralentissement de la progression des effectifs d'auto-entrepreneurs pour les artisans et commerçants sur la période.

Le nombre de conjoints collaborateurs (y compris auto-entrepreneurs) est en baisse de -1,7 % (+0,3% fin 2014).

La proportion d'assurés en activité secondaire, hors invalides et hors pensionnés en retraite, est de 17,3% fin décembre 2015 (16,0% fin 2014). Les auto-entrepreneurs sont plus fréquemment en activité secondaire (33,8%) que les autres cotisants (6,5%).

Tableau 1 : Estimation des effectifs de cotisants RSI au 31 décembre 2015⁽¹⁾

| Données disponibles à fin décembre 2015 | Artisans | | Commerçants | | Professions libérales | | Ensemble | |
|--|----------------|--------------------|------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|------------------|--------------------|
| | Déc. 2015 | Évolution annuelle | Déc. 2015 | Évolution annuelle | Déc. 2015 | Évolution annuelle | Déc. 2015 | Évolution annuelle |
| Cotisants du RSI | 995 809 | -1,3% | 1 066 090 | -1,7% | 757 760 | 4,7% | 2 819 659 | 0,1% |
| <i>Dont auto-entrepreneurs hors conjoints collaborateurs</i> | 416 387 | 1,6% | 323 864 | 1,5% | 345 919 | 10,1% | 1 086 170 | 4,2% |
| <i>Dont non auto-entrepreneurs hors conjoints collaborateurs</i> | 563 962 | -3,2% | 712 295 | -3,1% | 411 841 | 0,6% | 1 688 098 | -2,3% |
| <i>Dont conjoints collaborateurs</i> | 15 460 | -2,2% | 29 931 | -1,5% | | | 45 391 | -1,7% |

Sources : Données au 31/12/2015, évolutions en glissement annuel - Portail CREA et Population Santé, RSI.
Champ : Cotisants prestataires santé ou non, France entière.

(1) : À partir de 2015, les radiations d'auto-entrepreneurs au motif de chiffre d'affaires nul ou non déclaré sur une période équivalente à 24 mois sont réalisées annuellement et non plus en cours d'exercice comme auparavant. Les statistiques de l'année 2015 ont été retraitées afin d'être comparables à celles de 2014.

L'évolution du recouvrement

Près de **15,8 milliards d'euros de cotisations ont été encaissés en 2015**, tous risques RSI y compris les professions libérales (1,7 Md€) et cotisations AF, CSG/CRDS (4,9 Md€), en baisse de 1,3 % par rapport à 2014. Cette baisse est liée essentiellement à l'allègement des cotisations décidé dans le cadre du pacte de responsabilité (diminution du taux de cotisations AF et du montant de la minimale maladie).

Précisions sur le calcul des taux de restes à recouvrer, différence entre les champs ISU et PL :

Le taux de restes à recouvrer (RAR) ISU est le rapport entre le montant des encaissements cumulés et celui des émissions cumulées de l'exercice en cours uniquement sur la période échue. Pour les professions libérales, le taux des restes à recouvrer suivi est le rapport des encaissements cumulés des échéances déjà échues au montant total des émissions annuelles de l'exercice (y compris les ajustements effectués *a posteriori* au titre des exercices antérieurs) ; ce taux est donc élevé en début d'année et s'améliore au cours des mois.

Par ailleurs, pour les artisans et commerçants (ISU) le calcul des RAR n'intègre que les régularisations débitrices au titre des revenus de N-1 et non les régularisations créditrices, tandis que pour les professions libérales, il intègre la totalité des émissions nettes de la période, y compris les régularisations créditrices au titre des revenus N-1.

Les taux de restes à recouvrer sur le champ de l'ISU (artisans et commerçants) et celui des professions libérales sont de ce fait non comparables.

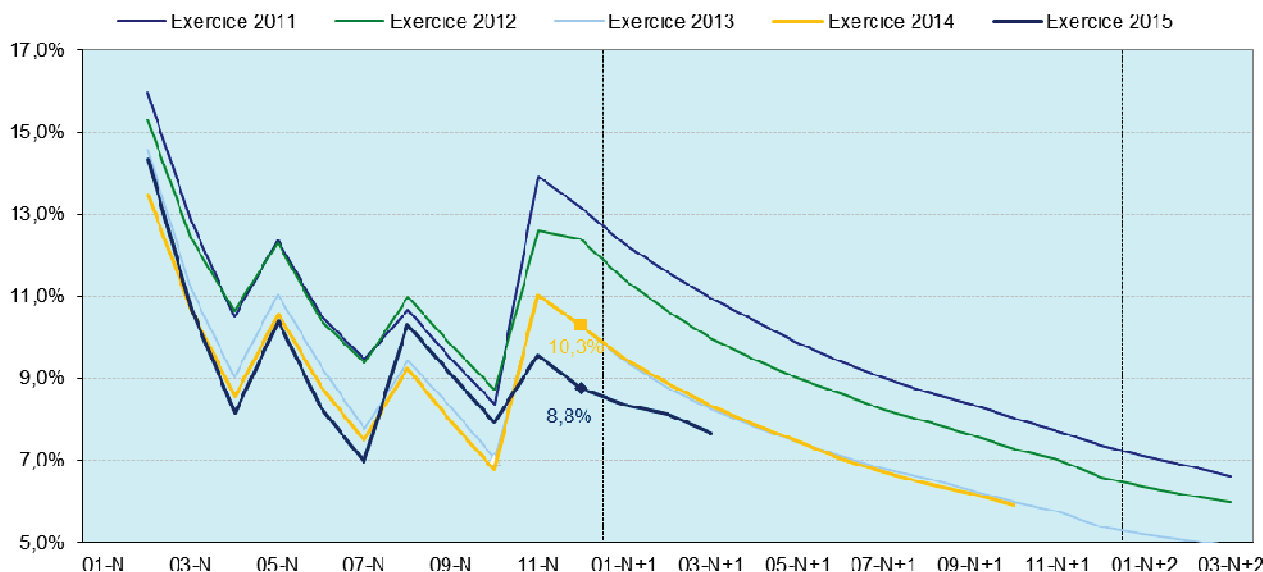
Les cotisations des artisans et des commerçants (France entière)

14,1 Md€ de cotisations ont été encaissés sur l'exercice 2015 (tous risques, y compris AF, CSG et CRDS). Hors procédures collectives et comptes radiés, les encaissements sur la période échue sont

presque équivalents à ceux constatés en 2014 (+0,2%).

Le taux de RAR hors TO à fin décembre 2015 au titre des émissions de l'année N est de **8,8%** (-1,5 point par rapport à 2014) et de 7,7% à fin mars 2016.

Graphique 1 : Evolution du taux de RAR ISU hors TO des cotisations exigibles par exercice



Source : ACOSS, champ ISU - hors accessoires, hors procédures collectives et hors appels de cotisations sur comptes radiés. Données au 31/12/15.

Les cotisations des professions libérales hors auto-entrepreneurs (France entière)

Près d'1,6 Md€ de cotisations ont été encaissées au titre de l'ensemble de l'année 2015, au titre du risque maladie des professions libérales hors auto-entrepreneurs.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, l'exonération de cotisations DOM (abattement de 50% et exonération des cotisations sur les 24 premiers mois) n'est plus appliquée en cas de non déclaration de revenu, ce qui conduit mécaniquement à une forte hausse des émissions dans les DOM et à une dégradation du taux de RAR sur le champ France entière (les encaissements étant quasiment stables).

En métropole le taux 2015 est supérieur de 1,8 point au taux 2014. Le taux de RAR à 15 mois (vision mars 2016) sur les seuls appels de l'exercice en cours (2015) est de 4,6%. Il s'améliore de près de 2 points par rapport à décembre 2015 (6,6%).

Tableau 2 : Taux de RAR des professions libérales

| Taux de RAR | France entière | Métropole |
|-----------------------|----------------|-----------|
| À fin décembre 2015 | 8,0% | 4,3% |
| À fin décembre 2014 | 4,2% | 2,5% |
| Rang 2015 à mars 2016 | 9,1% | 4,6% |
| Rang 2014 à mars 2015 | 5,6% | 3,6% |

Source : DCF - ensemble des PL actifs et polyactifs

La population protégée par l'assurance maladie du RSI au 31 décembre 2015

Près de 4,2 millions de personnes sont protégées par l'assurance maladie du RSI au 31 décembre 2015. L'évolution estimée⁽¹⁾ de cette population est en diminution sur les 12 derniers mois (-0,7%).

Les taux d'évolution des actifs au sein de la population protégée (-0,8%) sont inférieurs à ceux des cotisants (cf. tableau 1) en raison de la croissance des cotisants non prestataires entre 2014 et 2015 notamment chez les professions libérales.

L'évolution de la population protégée est en hausse parmi les professions libérales (+3,2%) alors qu'elle diminue chez les artisans et les commerçants (respectivement -0,7% et -1,7%).

Le nombre d'ayants droit est en diminution (-1,2%) bien que soutenu par le dynamisme des professions libérales (+2,6%). De la même manière les pensionnés protégés sont en progression de +0,5% (+2,8% pour les professions libérales).

Tableau 3 : Estimation ⁽³⁾ de la population protégée par l'assurance maladie du RSI au 31 décembre 2015

| Données disponibles à fin décembre 2015 | Artisans | | Commerçants | | Professions libérales | | Ensemble | |
|---|------------------|--------------------|------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|------------------|--------------------|
| | Déc. 2015 | Evolution annuelle | Déc. 2015 | Evolution annuelle | Déc. 2015 | Evolution annuelle | Déc. 2015 | Evolution annuelle |
| Dont actifs ⁽¹⁾ | 841 610 | -1,7% | 870 152 | -2,3% | 534 234 | 3,1% | 2 246 037 | -0,8% |
| Dont pensionnés | 281 860 | 0,7% | 305 511 | -0,2% | 67 148 | 2,8% | 663 090 | 0,5% |
| Dont ayants droit | 495 646 | -1,4% | 508 605 | -2,9% | 263 025 | 2,6% | 1 269 720 | -1,2% |
| TOTAL ⁽²⁾ | 1 619 258 | -0,7% | 1 684 462 | -1,7% | 864 479 | 3,2% | 4 183 961 | -0,7% |

Sources : données au 31/12/2015, évolutions en glissement annuel - Portail CREA et Population Santé, RSI

Champ : Cotisants prestataires santé ou non, France entière (1) Actifs et Actifs retraités (2) dont Assurés à titre gratuit

N.B. Ce tableau inclut quelques personnes dont la catégorie socioprofessionnelle n'est pas précisément déterminée. Par contre, il n'inclut pas les bénéficiaires en maintien de droit (radiés). Par ailleurs, de nombreux retraités du RSI sont polypensionnés. S'ils sont couverts par un autre régime d'assurance maladie, ils ne sont pas dans la population protégée du RSI. Il en va de même pour les cotisants polyactifs..

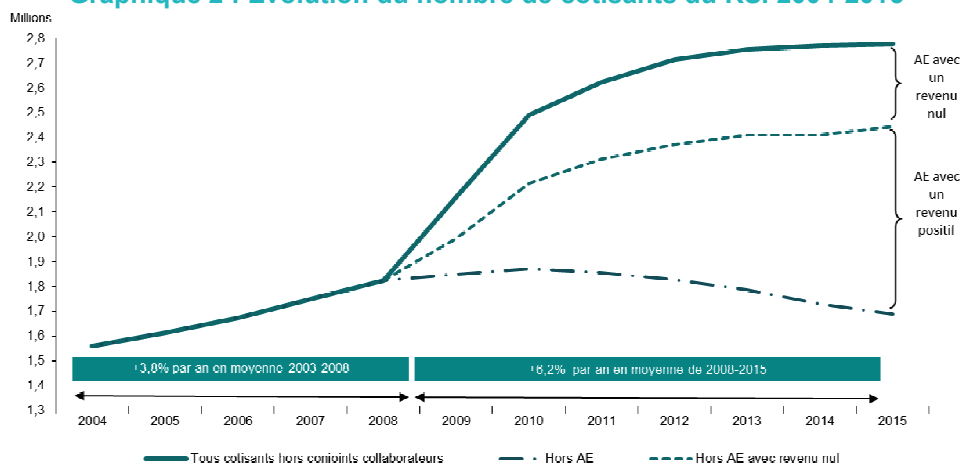
(3) : À partir de 2015, les radiations d'auto-entrepreneurs au motif de chiffre d'affaires nul ou non déclaré sur une période équivalente à 24 mois sont réalisées annuellement et non plus en cours d'exercice comme auparavant. Les statistiques de l'année 2015 ont été retraitées afin d'être comparables à celles de 2014.

Evolution du nombre de cotisants du RSI entre 2004 et 2015

Après une forte croissance des effectifs de cotisants entre 2008 et 2012, résultant de la mise en place du statut de l'auto-entreprise au 1^{er} janvier 2009, la croissance annuelle moyenne des effectifs de cotisants s'est stabilisée sur un rythme très faible depuis 2012 (+0,8% par an). Les effectifs non auto-entrepreneurs sont même en baisse sur la période.

L'évolution globale de plus de 6 % entre fin 2008 et fin 2015 doit par ailleurs être relativisée du fait de la part importante des auto-entrepreneurs à revenu nul. Si on exclut ces actifs sans réelle activité, la croissance annuelle moyenne est de l'ordre de 4% sur la même période.

Graphique 2 : Evolution du nombre de cotisants du RSI 2004-2015



Sources : RSI/ACOSS, données au 31/12/2015, premières estimations des effectifs à fin décembre 2015

Champs : France entière, hors conjoints collaborateurs, données en fin d'année

Le rythme de croissance des dépenses reste soutenu

Les données présentées ci-dessous sont en date de soins. Les valeurs commentées sont les taux de croissance en période comparable à l'année précédente (PCAP) corrigés des jours ouvrés (sauf IJ maladie).

Les dépenses estimées de soins de ville (3,8 Md€) progressent de +1,5% en 2015 (+4,6% en 2014). Hors IJ maladie, l'évolution serait de +2,3% (+4,4% fin 2014).

Forte dynamique d'évolution des honoraires médicaux et dentaires

Les honoraires médicaux et dentaires (1,16 Md€) maintiennent leur rythme d'évolution sur la période +3,5% (+3,5% en 2014).

La dynamique des remboursements de **généralistes** (+1,7%) résultent principalement de l'évolution des remboursements de **consultations** qui progressent de +2,0% (+0,8% fin 2014) en lien avec la forte activité épidémique de début 2015.

Les dépenses des spécialistes progressent toujours à un rythme important +4,1% (+3,8% fin 2014). Cette dynamique est portée par les dépenses au titre des actes techniques +4,8% (+4,0% en 2014), sous l'effet de la croissance des actes réalisés en cliniques privées +4,6% (+3,2% fin 2014), alors que ceux réalisés en cabinets se maintiennent à un niveau plus élevé +4,9% (+4,7% fin 2014). *A contrario* l'évolution des consultations est plus atone +0,5% (+2,4% en 2014).

Les remboursements des **dentistes** évoluent de façon dynamique +3,9% (+2,0% fin 2014) en lien avec la revalorisation tarifaire de certains soins en juin 2014.

Les prescriptions, principal poste de dépenses de soins de ville

La croissance des **prescriptions** (2,19 Md€) marque un net ralentissement depuis 6 mois avec une évolution de +1,6% en 2015 (+5,0% fin 2014).

Ce fléchissement résulte principalement de la très forte atténuation **des dépenses de médicaments**. En effet, pour la première fois depuis 15 ans, les montants remboursés sont en régression de 0,2% (+6,0% 2014), évolution particulièrement manifeste dans le cadre de la rétrocession qui recule de 2,7% (+77,2% fin 2014). En effet, cette décélération est liée principalement à la stabilisation du rythme de dispensation des nouveaux traitements contre l'hépatite C, phénomène amplifié par des baisses de prix de ces molécules depuis fin 2014.

Ce phénomène de légère décroissance doit être mis en regard de l'impact historique qui avait résulté de la montée en charge de la dispensation des nouveaux traitements contre l'hépatite C à compter du second trimestre 2014 (impact de 2 points sur la croissance annuelle des soins de ville). Hors rétrocession, la

croissance des remboursements de médicaments progresse de +0,3% (-0,8% à fin 2014). Toutefois, cette légère hausse doit être relativisée dans la mesure où elle résulte en partie de la dispensation depuis fin juin de traitements contre la sclérose en plaques qui jusqu'alors se faisait dans le cadre de la rétrocession.

Les prestations versées au titre de la **LPP et des produits d'origine humaine** conservent un fort dynamisme +6,3% (+5,2% fin 2014).

La croissance des remboursements de soins réalisés par les **auxiliaires médicaux**, reste élevée et s'établit à +3,7% (+4,5% en 2014). Le rythme d'évolution reste toujours important pour les infirmiers (+3,9%) et s'atténue de 1,5 point pour les masseurs-kinésithérapeutes (+3,2%).

Les dépenses de **biologie**, après un début d'année peu dynamique, marquent une relative reprise avec une évolution +1,4% (+0,1% fin 2014). Les dépenses de **transports** évoluent de +3,7% (+2,7% en 2014).

Les dépenses **d'indemnités journalières** décroissent très fortement, -9,9%, en lien avec les nouvelles modalités de calcul des IJ qui concernent principalement la population des auto-entrepreneurs. Ainsi les montants versés à ces derniers depuis le début de l'année sont en très net retrait de 56,6% (+23,8% fin 2014).

Les dépenses des établissements privés

Les remboursements au titre des dépenses des **établissements privés** (749 M€) progressent de +2,1% (+2,0% fin 2014). Cette relative stabilité du rythme de croissance doit être nuancée dans la mesure où elle résulte d'effets antagonistes : une reprise de l'activité dont les effets sont masqués par l'évolution à la baisse de la tarification des séjours dans le cadre de la campagne tarifaire des établissements de santé privés de mars 2015 (contrepartie du CICE). Parmi ces dépenses, le principal agrégat de dépenses qu'est l'ODMCO progresse de +1,5% avec des évolutions plus ou moins contrastées entre les séjours (+0,8%) et les dépenses d'hospitalisation à domicile (HAD) particulièrement dynamiques (+11,4%).

Les dépenses de soins de suite et de réadaptation marquent une reprise : +4,8% (+3,3% en 2014) et en particulier au sein des séjours de rééducation et de réadaptation (+6,1%). *A contrario*, les dépenses de soins de convalescence sont relativement atones.

Les dépenses de psychiatrie marquent une reprise +4,6% (+1,1% fin 2014), particulièrement manifeste dans le secteur infanto-juvénile +31,5% (-2,8% en 2014) ainsi qu'en psychiatrie lourde +58,5% (+50,5% fin 2014).

Tableau 4 : Les remboursements effectués au titre des soins de ville et des établissements privés à fin décembre 2015

| RSI – France entière – tous risques En millions d'euros | Données estimées décembre 2015 | Taux de croissance annuel | | | |
|--|---|---------------------------|-----------------|-------------|-----------------|
| | | 2015 | | 2014 | |
| | | PCAP | PCAP- CJO(1) | PCAP | PCAP- CJO(1) |
| Soins de Ville (hors contrats) | 3 774,7 | 1,5% | 1,5% | 4,7% | 4,6% |
| Soins de Ville hors IJ maladie (hors contrats) | 3 544,2 | 2,4% | 2,3% | 4,6% | 4,4% |
| Honoraires médicaux et dentaires | 1 159,7 | 3,5% | 3,5% | 3,7% | 3,5% |
| Dont Généralistes | 303,8 | 1,7% | 1,7% | 3,6% | 3,4% |
| <i>dont consultations généralistes</i> | 208,6 | 2,0% | 2,0% | 1,0% | 0,8% |
| Dont Spécialistes | 630,9 | 4,1% | 4,1% | 4,1% | 3,8% |
| <i>dont consultations spécialistes</i> | 122,5 | 0,5% | 0,5% | 2,8% | 2,4% |
| <i>dont actes techniques</i> | 457,4 | 4,9% | 4,8% | 4,3% | 4,0% |
| Dont Dentistes | 216,0 | 3,7% | 3,9% | 2,3% | 2,0% |
| Prescriptions | 2 192,8 | 1,6% | 1,6% | 5,1% | 5,0% |
| Produits de santé | 1 507,6 | 0,9% | 1,0% | 5,9% | 5,8% |
| Médicaments | 1 217,7 | -0,3% | -0,2% | 6,1% | 6,0% |
| <i>officine</i> | 1 045,0 | 0,2% | 0,3% | -0,7% | -0,8% |
| <i>rétrocession</i> | 172,7 | -2,7% | -2,7% | 77,7% | 77,2% |
| L.P.P. et Produits d'origine humaine | 289,9 | 6,2% | 6,3% | 5,0% | 5,2% |
| Auxiliaires médicaux | 502,7 | 3,6% | 3,7% | 4,7% | 4,5% |
| <i>dont infirmiers</i> | 289,5 | 3,7% | 3,9% | 4,5% | 4,5% |
| <i>dont masseurs-kinésithérapeutes</i> | 176,0 | 3,2% | 3,2% | 5,0% | 4,7% |
| Biologie | 182,5 | 1,4% | 1,4% | 0,3% | 0,1% |
| Autres prestations ⁽²⁾ | 191,7 | 4,8% | 3,7% | 3,0% | 2,7% |
| Dont frais de transport des malades | 180,8 | 4,9% | 3,7% | 3,0% | 2,7% |
| Indemnités journalières maladie | 230,5 | -9,9% | -9,9% | 6,9% | 6,9% |
| Etablissements sanitaires privés | 749,3 | 2,0% | 2,1% | 2,2% | 2,0% |
| Dont ODMCO | 614,2 | 1,4% | 1,5% | 2,0% | 1,8% |
| <i>dont séjours</i> | 468,6 | 0,7% | 0,8% | 2,3% | 2,1% |
| <i>dont liste en sus</i> | 85,2 | 1,6% | 1,5% | 2,7% | 2,3% |
| <i>dont hospitalisation à domicile</i> | 24,3 | 11,4% | 11,4% | -1,5% | -1,7% |
| Dont OQN Soins de Suite et de Réadaptation | 103,0 | 4,8% | 4,8% | 3,5% | 3,3% |
| Dont OQN Psychiatrie | 20,2 | 4,7% | 4,6% | 1,1% | 1,0% |

(1) Corrigé des jours ouvrés excepté pour les indemnités journalières et les établissements de santé publics et médico-sociaux

(2) Transports et cures

Sources : RSI/DEEP/SARDE et DCF

Les versements estimés au titre des dépenses des établissements publics progressent de +0,7 % à fin décembre 2015, en date de remboursement (11,1 % en 2014). Cette très forte décélération du rythme de croissance des dépenses est principalement liée au contrecoup d'une régularisation exceptionnelle opérée en 2014 au titre de l'exercice 2013 concernant les dépenses hospitalières (173 millions d'euros) lié à un changement de méthodologie dans la répartition des charges hospitalières entre régimes à compter de 2014. Hors cet effet, l'évolution tendancielle serait plutôt de l'ordre de 3,5%.

Les bénéficiaires de pensions de vieillesse et d'invalidité au 31 décembre 2015

Au 31 décembre 2015, le RSI avait versé plus de 2,1 millions de pensions de vieillesse, dont plus de 1,6 million sont des pensions de droit direct.

Entre 2014 et 2015, le nombre de retraités de droit direct a progressé de 1,9% sous les effets croisés de deux législations :

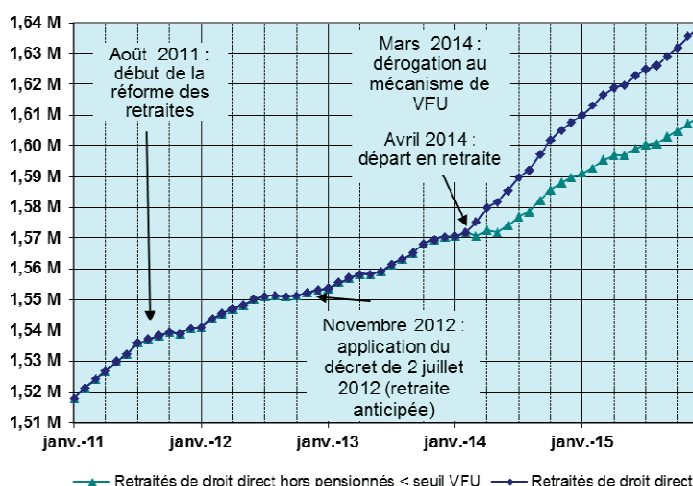
- le relèvement des bornes d'âge légal de départ a conduit les assurés nés en 1954 à attendre l'âge de 61 ans et 7 mois, soit *a minima* le troisième trimestre de 2015, pour partir en retraite (les assurés de la génération 1953 ont pu partir à 61 ans et 2 mois à compter du deuxième trimestre de 2014) ;
- l'assouplissement des conditions d'accès à la retraite anticipée fin 2012 a concerné 25% des départs à la retraites prenant effet en 2015 (contre 23% en 2014). La majorité de ces départs (88%) se sont faits entre 60 ans et l'âge légal.

La progression des effectifs de pensionnés de droit direct s'explique aussi par la comptabilisation, depuis mars 2014, d'assurés anciennement éligibles au versement forfaitaire unique (VFU) qui dorénavant perçoivent une pension mensuelle à titre dérogatoire. S'ils avaient reçu un VFU, ces retraités n'auraient pas été dénombrés dans l'effectif des pensionnés de droit direct et l'évolution du nombre de retraités de droit direct entre 2014 et 2015 aurait été un peu minorée (évolution de l'ordre de + 1,6% sur 12 mois).

Par ailleurs, près de 32 000 assurés du RSI perçoivent une pension d'invalidité fin 2015, soit une progression de +12% sur 12 mois. Le taux de croissance du nombre de bénéficiaires d'une pension d'invalidité suit une tendance atypique depuis la mise en place de la mesure de recul de l'âge d'ouverture des droits à la retraite (réforme de 2010) ; des périodes d'accélération marquée sont entrecoupées de périodes de nets ralentissements (cf. graphique 3).

Ces fluctuations sont en lien avec le calendrier de recul de l'âge légal de départ à la retraite qui induit un prolongement du bénéfice de l'invalidité pour les assurés des générations concernées.

Graphique 3 : Nombre de bénéficiaires de pensions de retraite de droit direct



Graphique 4 : Nombre de bénéficiaires de pensions d'invalidité

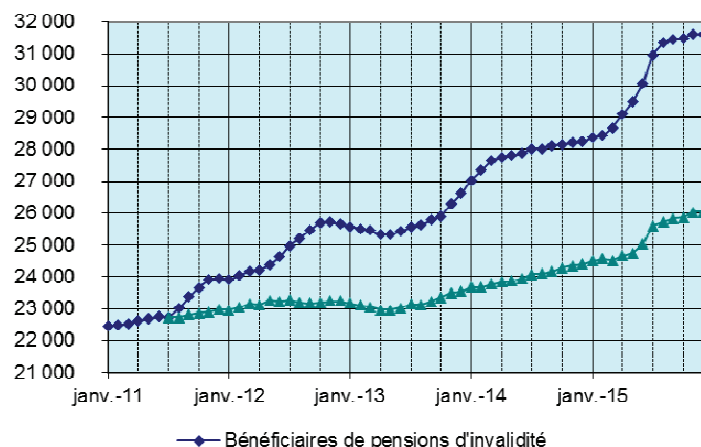


Tableau 5 : Les bénéficiaires de pensions de retraite et d'invalidité au 31 décembre 2015

| Données disponibles à fin décembre 2015 | Artisans | | Commerçants | | Ensemble | |
|---|----------------|--------------------|------------------|--------------------|------------------|--------------------|
| | Déc. 2015 | Évolution annuelle | Déc. 2015 | Évolution annuelle | Déc. 2015 | Évolution annuelle |
| Bénéficiaires de pensions de retraite | 939 410 | 2,1% | 1 183 099 | 2,1% | 2 122 509 | 2,1% |
| Dont pensions de droit direct | 687 541 | 1,9% | 950 679 | 1,9% | 1 638 220 | 1,9% |
| Dont pensions de droit dérivé | 265 625 | 2,2% | 288 328 | 0,8% | 553 953 | 1,5% |
| Bénéficiaires de pensions d'invalidité | 18 413 | 14,1% | 13 188 | 9,1% | 31 601 | 12,0% |

Sources : Données au 31/12/2015, évolutions en glissement annuel - INDIGO, RSI. Champ : France entière.

NB : Les retraités cumulant une pension de droit direct et une pension de droit dérivé ne sont comptés qu'une fois dans le total des bénéficiaires.

N° 88 – Juin 2016

LES PRESTATIONS SERVIES PAR LES REGIMES D'ASSURANCE VIEILLESSE ET INVALIDITE

Les prestations servies au cours de l'année 2015, au titre des droits directs des régimes de vieillesse de base sont en hausse de respectivement 1,9% pour les artisans et de 0,9% pour les commerçants.

Compte tenu de la faible inflation en 2014 (+0,4% hors tabac) et des règles de revalorisation des pensions, il n'y a pas eu de revalorisation de l'ensemble des pensions à l'exception du minimum vieillesse. Dans ce contexte, le gouvernement a décidé de verser une prime de 40€ aux assurés dont le montant total de leurs retraites était inférieur à 1 200 € par mois. Cette prime a été versée au cours du mois de mars 2015 et est prise en charge par le FSV. La revalorisation des pensions du régime de base au 1^{er} octobre 2015 a été de +0,1%, soit un effet en année pleine sur 2015 de 0,02%. L'impact sur les prestations est donc très faible.

Les prestations de droit direct hors VFU du régime complémentaire des indépendants (RCI) progressent quant à elles de 3,8% sur la période.

La progression des prestations d'invalidité s'établit à +14,4% pour les artisans et +13,9% pour les commerçants (respectivement +6,7% et +7,4% fin 2014). La progression des prestations invalidité en lien avec les réformes de l'âge légal de départ à la retraite (cf. supra page 3), est accentuée par la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2015 de l'harmonisation des régimes invalidité-décès (relèvement significatif des minimums de pensions : de 282€ mensuels fin 2014 à 450€ fin 2015 pour les incapacités partielles au métier des artisans et commerçants et de 282€ à 635€ mensuels pour les invalidités totales et définitives des artisans).

L'impact du relèvement des minimums invalidité sur le montant des pensions d'invalidité versées par le RSI avait été estimé à +7,3%.

Tableau 6 : Les prestations servies par les régimes de base en 2014 et 2015

| Millions d'euros | Janv. à déc.2014 | Évolution 2014/2013 | Janv. à déc. 2015 | Évolution 2015/2014 |
|--|------------------|---------------------|-------------------|---------------------|
| Artisans | | | | |
| Prestations légales | 3 421 | 1,6% | 3 478 | 1,7% |
| dont pensions contributives de droit direct hors VFU | 2 800 | 2,1% | 2 854 | 1,9% |
| dont pensions contributives de réversion | 469 | 0,9% | 479 | 2,1% |
| Commerçants | | | | |
| Prestations légales | 3 858 | 0,5% | 3 868 | 0,2% |
| dont pensions contributives de droit direct hors VFU | 3 022 | 1,1% | 3 049 | 0,9% |
| dont pensions contributives de réversion | 590 | -0,3% | 585 | -0,9% |

Tableau 7 : Les prestations servies par le RCI en 2014 et 2015

| Millions d'euros | Janv. à déc.2014 | Évolution 2014/2013 | Janv. à déc. 2015 | Évolution 2015/2014 |
|--|------------------|---------------------|-------------------|---------------------|
| Artisans et Commerçants | | | | |
| Prestations légales | 1 683 | 4,6% | 1 757 | 4,4% |
| dont pensions contributives de droit direct hors VFU | 1 436 | 4,6% | 1 490 | 3,8% |
| dont pensions contributives de réversion hors VFU | 246 | 4,8% | 263 | 6,7% |

Tableau 8 : Les prestations servies par les régimes invalidité-décès en 2014 et 2015

| Millions d'euros | Janv. à déc.2014 | Évolution 2014/2013 | Janv. à déc. 2015 | Évolution 2015/2014 |
|-----------------------------|------------------|---------------------|-------------------|---------------------|
| Artisans | 171 | 7,4% | 192 | 12,6% |
| dont prestations Invalidité | 146 | 6,7% | 167 | 14,4% |
| Commerçants | 125 | 14,0% | 141 | 12,3% |
| dont prestations Invalidité | 99 | 7,4% | 113 | 13,9% |

Sources : RSI/DCF. Données disponibles au 31/12/2015, évolutions en glissement annuel. Champ : France entière.

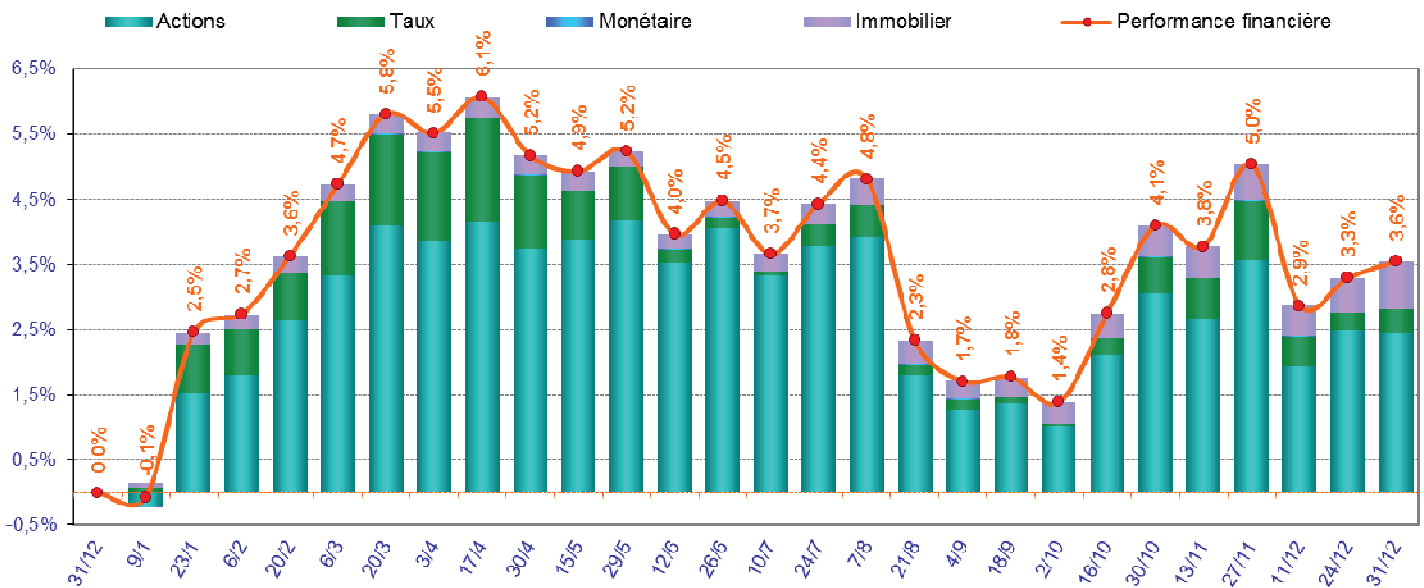
NB : Outre les pensions contributives dont le détail est retracé ici, les prestations légales des régimes de base comprennent des allocations et des majorations.

LE PLACEMENT DES RÉSERVES

Au 31 décembre 2015, le montant total des réserves est de 16,9 Md€ dont 15,5 Md€ pour le Régime complémentaire des indépendants (RCI), 755 M€ pour les régimes invalidité et décès des artisans (RID Artisans) et 686 M€ pour celui des commerçants (RID Commerçants). Ces montants correspondent aux actifs totaux (fonds de roulement inclus) valorisés à leurs dernières valeurs d'expertises.

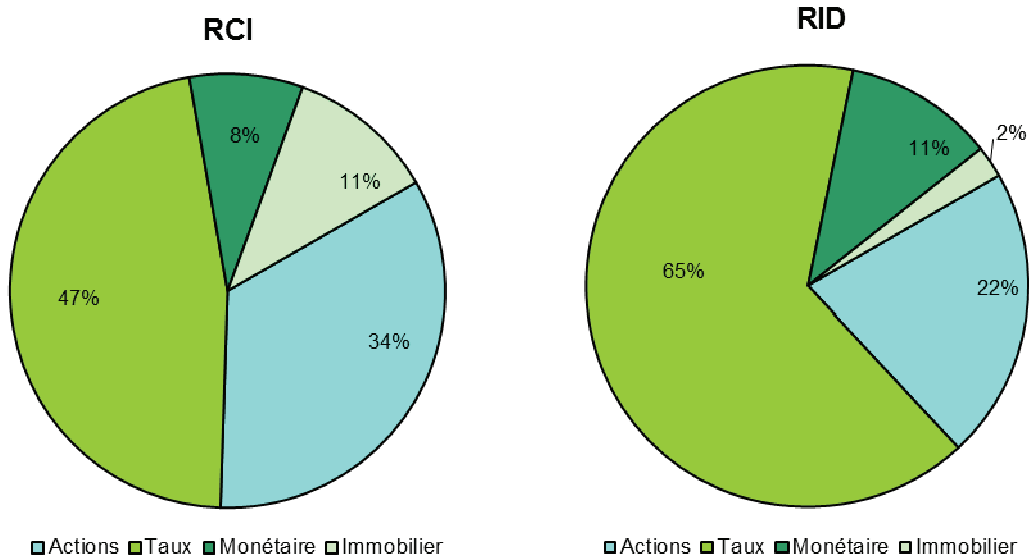
La performance financière des réserves depuis le 1^{er} janvier 2015 est de 3,6% pour le RCI et de 2,1% pour les RID (artisans plus commerçants).

Graphique 5 : Evolution de la performance financière du RCI par classe d'actifs au 31 décembre 2015



Source : RSI/DEEP/Gestion financière des actifs du RSI

Graphique 6 : caractéristiques des portefeuilles du RSI au 31 décembre 2015



Source : RSI/DEEP/Gestion financière des actifs du RSI

Directeur de la publication : Stéphane Seiller – Coordination éditoriale : Direction des études, des équilibres et des placements / Département des statistiques, de l'analyse des risques, du décisionnel et des équilibres.

Rédacteur : Fabien Deschamps (fabien.deschamps@rsi.fr)

Contact : Valérie Perrin (valerie.perrin@rsi.fr)

Caisse nationale RSI – 260-264 avenue du Président Wilson – 93457 La Plaine Saint-Denis Cedex - www.rsi.fr

Cette publication est accessible sur le site Internet : www.rsi.fr dans la rubrique : Espace téléchargement / Etudes / Etudes statistiques, financières et actuarielles